

INFORMATIONS MUNICIPALES

ministration ne pourra garantir le respect de la zone de guidage radar située à moins de 20km d'Orly. Pour mémoire, le contrôle aérien peut décider d'un changement de cap et d'altitude pour des " raisons de sécurité ", motif invoqué dans 70% des cas. Ces déviations ne peuvent pas être considérées comme une infraction.

La concertation sur le couloir d'arrivée face à l'Ouest d'Orly s'est achevée le 16 Octobre par le vote de la Commission Consultative de l'Environnement d'Orly. Celle-ci s'est prononcée favorablement pour la mise en place du couloir aérien au-dessus de l'Essonne. Cette commission est composée pour un tiers d'asso-

ciations de riverains d'Orly et de défense de l'environnement, pour un tiers d'élus et pour un tiers de représentants des professions aéronautiques. Le résultat du vote a été : 33 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions.

Le dossier sera remis pour avis à l'ACNUSA qui, à son tour, le transmettra au Ministre des Transports pour une décision fin Octobre 2001.

Par ailleurs, on évoquerait maintenant une extension d'Orly et la fin de l'embargo de nuit...

ET NOZAY DANS TOUT CA ?

Le réaménagement de l'approche d'Orly par le Sud Ouest par vent d'Ouest, ne nous touche pas directement aujourd'hui.

Les nuisances sonores nous affectent plus lors de la phase de décollage d'Orly par vent d'Ouest, principalement lorsque les avions cherchent à rejoindre le couloir de dégagement vers le Sud-Est :

La tentation est grande de couper court au-dessus de Nozay.

Une augmentation des nuisances aériennes entraînerait une dégradation de la qualité de vie.

La position de la Municipalité est claire : (Cf Point N°12 du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Juin 2001) :

" Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEMANDE le respect de l'actuel couloir aérien au décollage ainsi que l'embarquement des passagers.

Que pouvons-nous faire ?

Que pouvons-nous faire Individuellement :

En journée, noter l'heure précise du survol de Nozay et essayer de compter le nombre de vols dans un certain temps.

En journée, hotel à
Collectivement :

En semaine, la Police Municipale note dorénavant ces passages en basse vitesse.

Créer une association

Créer une association :
Cela nécessite des personnes qui s'investissent. Tous témoignages venant de nozéens peuvent contribuer à faire respecter notre village. Seule une structure organisée peut centraliser les observations et les actions qui doivent en découler.

- se rendre à la Maison de l'Environnement pour identification de l'avion,
 - courriers de protestation
 - dépôt de plainte
 - actions en justice

De votre détermination dépendra le calme de notre village. Pour " faire quelque chose ", contactez la Mairie de Nozay.

Pour plus de détails :

pour plus de détails : www.dgac.fr ou www.ufcna.com ou www.eurocontrol.be

ANA : 2, rue des Boblines 91310 Lisses

ANNE : 2, rue des Robillons 91310 Linas
Tél. 06 11 47 01 74 Fax 01 69 01 70 50

Tel. 06.11.47.01.74 Fax 01 69 0

Tél. 01 69 89 52 68 Fax 01 69 89 52 50

Tel. 01 69 89 52 68 Fax 01 69 89
Maïzen de l'environnement d'APB 24

Maison de l'environnement d'ADP Orly
avenue Jean-Pierre-Pomeroy 15000 - 95720 Roissy-CDG

avenue Jean-Pierre Besnard (face au n°73, Parking gratuit) Athis-Mons
Tél. 01 49 75 25 55 - 01 49 75 25 51

Tel. 01 49 75 25 85 Fax : 01 49 75 6
E-mail : apm@wanadoo.fr <http://www.apm.fr>